



FORMULAIRE DE RÉCLAMATION
(A déposer maximum dans les 30 minutes suivant la fin de la rencontre)

Compétition :

Lieu :

Date :

Nom du club :..... N° Affiliation :.....Ligue :.....

Nom et Prénom du moniteur :.....

N° de Licence :..... N° de Diplôme :.....

Nom et Prénom du Boxeur :.....

N° de Licence :..... Classe :..... Catégorie de Poids :.....

N° de Ring ou Tatami :.....

Rappel du règlement

La réclamation doit obligatoirement être traitée pendant la compétition ou le gala à la table officielle.

Les coaches ne doivent pas quitter la table officielle avant que la réclamation ne soit traitée.

Le responsable de surface traitera immédiatement la contestation dûment déposée avec ses juges-arbitres ; en cas de désaccord au sein de la surface de rencontre (officiels), la réclamation sera amenée au superviseur général de la manifestation. Ce dernier étudiera la demande et annoncera le résultat officiel ou permettra de refaire tout ou partie du combat. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo à la fédération).

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins qu'il soit constaté : erreurs découvertes lors du calcul des points ; un des juges déclare avoir fait une erreur et a inversé les scores ; il y a violation évidente des règles de la FFKMDA.

Les vidéos ne sont recevables dans aucune forme de contestation.



Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET : 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



